## ORDRE FRANCISCAIN SECULIER XIII. CHAPITRE GENERAL São Paolo, 22-29 octobre 2011

Allegato n. 11



## DÉCISION CONCERNANT LA CÉLÉBRATION DES VISITES FRATERNELLES ET PASTORALES SÉPARÉMENT DES CHAPITRES ÉLECTIFS

Le Chapitre Général réuni en 2005 à Assise avait établi que, pour des raisons financières, les chapitres nationaux électifs, et les visites fraternelles et pastorales, devaient être effectués conjointement, sauf si les Conseils nationaux intéressés en décident autrement.

Les expériences faites entre 2005 et 2011 par les deux Présidences, ont montré/vérifié que cette modalité n'est pas utile, ni n'est bénéfique. En effet, les frères et sœurs sont d'habitude plus impliqués dans les chapitres électifs que dans les Visites fraternelles et pastorales.

Le temps nécessaire pour les Visites n'était, en bien de cas, pas prévu, et de ce fait ces dernières ne pouvaient être effectuées ni avec du temps suffisant/adéquat, ni avec la prudence nécessaire: il n'y avait, en conséquence, pas la possibilité d'améliorer la vie de la Fraternité Nationale.

Pour ce motif, considérant principalement le bien de l'Ordre et sa mission d'animer et de guider la Fraternité Nationale, la Présidence CIOFS, après une réflexion poursuivie lors de chacune de ses réunions, a décidé de proposer de modifier la décision du Chapitre Général et, en conséquence, de prévoir la Visite Pastorale et Fraternelle séparément du Chapitre national électif, la prévoyant vers plus ou moins la moitié du triennat du Conseil, sauf exceptions très concrètes.

Le Conseil International de l'Ordre Franciscain Séculier, réuni en Chapitre Général, assume sa propre responsabilité de "donner des orientations pour le déroulement de la vie de l'Ordre Franciscain Séculier" (cf. FIOFS Stat. 10.e.)

Au regard de ce qui a été expliqué, le Chapitre Général établit donc ce qui suit:

## **DECISION**

Les Visites fraternelles et pastorales et les Chapitres nationaux électifs seront célébrés séparément, sauf exceptions justifiées. Les Visites fraternelles et pastorales aux Conseils et Fraternités Nationales doivent être effectuées au moins une fois tous les six ans, dans la période intermédiaire du triennat de vie du Conseil National compris entre les Chapitres nationaux électifs.

1. Tant les Visites fraternelles et pastorales que les chapitres électifs sont des événements significatifs dans la vie d'une Fraternité à quelque niveau de l'Ordre que ce soit.

- 2. Cependant, ils sont de nature différente. Les Visites Fraternelles et Pastorales sont les moments les plus importants et décisifs pour la Fraternité nationale, parce qu'au cours de celles-ci, ensemble avec les Conseils nationaux, se fait avec soin une révision de vie de l'Ordre Franciscain Séculier et de la Jeunesse Franciscaine, moment privilégié de communion, expression du service mutuel (Cf. CG. 92 à 95). Cette différence est bien connue, et les différents documents d'aide offerts par la Présidence l'expliquent clairement.
- 3. Étant donné qu'il y a une différence significative entre ces deux moments pour la vie de l'OFS (Visites Fraternelle et Pastorale Chapitre électif), le Chapitre général 2011 accepte la proposition de la Présidence CIOFS de célébrer séparément les Chapitres électifs, et les Visites Fraternelles et Pastorales.

C'est seulement de cette manière qu'il sera possible d'analyser la vie de la Fraternité nationale, la qualité du service rendu par le Conseil, de renforcer les liens de communion et de réciprocité, tout comme de vérifier la fidélité au charisme, à notre Règle, aux rapports avec la Famille Franciscaine et avec l'Église.

Service impossible à réaliser sur une fin de semaine, ou durant les trois jours maximum que dure un Chapitre: la Visite Fraternelle et la Visite Pastorale ne sont pas simplement un intermédiaire, mais un événement qui doit infuser de la vitalité à la Fraternité visitée.

4. Cette décision entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

São Paolo, le 24 octobre 2011

Juli Bao 3

on the rate of the second

Encarnación del Pozo, OFS Ministre Générale